

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1239 13 décembre 1948

n° 1239 13

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 décembre 1948

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro
31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant suppression des pelotons méharistes et rétablissant la milice indigène en Côte française des Somalis, et les textes subséquents qui l'ont modifié: Vu la décision n° 615 du 20 mai 1948 accordant une retraite à l'ex-sergent-chef de la milice Youssouf Guelle, mle 144: Sur proposition du chef de bataillon, commandant la milice.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée la décision n° 615 du 29 mai 1948 accordant une retraite annuelle de deux mille deux cents francs (2.200 francs) à l'ex-sergent-chef de la milice Youssouf Guelle, mle 114. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.